



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance de l'AVF comme ALD et congé de longue maladie

Question écrite n° 4922

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés rencontrées par les personnes atteintes d'algie vasculaire de la face. L'algie vasculaire de la face est reconnue par les autorités administratives comme une pathologie sévère et invalidante qui peut altérer la vie du patient. La HAS précise que cette maladie sévère et invalidante « altère de façon marquée la qualité de vie du patient ». Un avis du Haut comité médical de la sécurité sociale indique que: « l'algie vasculaire de la face est l'une des céphalées les plus douloureuses ». Pourtant, cette affection n'est pas traitée de la même façon par les différentes CPAM. Pour ces raisons, il lui demande s'il est possible que cette pathologie soit reconnue comme une affection de longue durée (ALD) par l'ensemble des CPAM et qu'elle soit intégrée à la liste des maladies ouvrant droit au congé de longue maladie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4922

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2018](#), page 745

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)